

ANNEXE I
(*article 2*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE MUNICIPAL

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. La ville entend conclure une entente avec l'Externat Saint-Jean-Eudes en vue de la construction d'un centre aquatique municipal dans le cadre de travaux réalisés par l'organisme susmentionné ou sous sa maîtrise d'œuvre.

Cependant, certains travaux doivent être exécutés directement par la ville dans le cadre de réalisation du projet et de même certains biens doivent être acquis afin de rendre le centre aquatique municipal opérationnel. Ces travaux et ces dépenses sont en substance les suivantes :

- 1° affichage extérieur;
- 2° signalisation intérieure;
- 3° aménagement d'un poste d'accueil;
- 4° installation des technologies de l'information et des télécommunications;
- 5° autres dépenses accessoires et connexes.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût de la dépense décrite à l'article 1 est de 70 938 \$.

TOTAL : 70 938 \$

Annexe préparée le 27 juillet 2009 par :

(S) Luc Tremblay
Luc Tremblay, architecte
Service de la gestion des immeubles

Annexe révisée le 30 mai 2011 par :

Luc Tremblay, architecte
Service de la gestion des immeubles